

## ARRÊTÉ N°2024-39

**OBJET** : Abattage ARBRES

**Rue de l'Illet**

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

**Considérant** qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

### **ARRETE**

**Article 1** : Des travaux d'abattage d'arbres seront entrepris, **rue de l'Illet**, le jeudi 16 mai 2024 entre 8h et 12h, par l'entreprise GEORGEAULT PAYSAGE.

**Article 2** : la rue sera barrée pour une durée de 2 heures, les automobilistes pourront circuler à chaque extrémité de la rue..

**Article 3** : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

**Article 4** : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

**Article 5** : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

**Article 6** : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

**Article 7** : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

**Article 8** : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 13 mai 2024

Le Maire

Jerôme BÉGASSE

